

Consultation publique

4^{ème} plan de prévention du bruit dans l'environnement

Jusqu'au 31 mai 2024, le Département d'Ille-et-Vilaine organise une consultation publique sur le 4^{ème} plan de prévention du bruit dans l'environnement pour permettre aux citoyen-nes de donner leur avis sur ce document réglementaire essentiel à la collectivité.

Qu'est-ce que le plan de prévention du bruit dans l'environnement ?

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement est un cadre réglementaire permettant d'identifier les zones et les bâtiments (notamment habitations) potentiellement exposés au bruit sur le réseau routier départemental. Pour le Département d'Ille-et-Vilaine, les routes supportant un trafic routier de plus de 3 millions de véhicules par an sont concernées (soit 8 129 véhicules par jour), soit un total de 285 km (hors Rennes Métropole).

Ce plan est composé des deux documents suivants :

- Un atlas recensant toutes les zones de bruit potentielles le long des routes départementales ;
- Un plan de prévention du bruit exposant le cadre réglementaire, le bilan des 10 années passées, et le programme d'actions à mener pour les cinq ans à venir.

Pour ce quatrième plan, une cartographie des zones sensibles a été réalisée où 44 communes* ont été recensées. A partir de ce recensement, le Département d'Ille-et-Vilaine propose plusieurs actions réunies dans ce plan. Elles permettront d'éviter, de prévenir ou de réduire les nuisances liées à l'exposition au bruit.

Pour rappel, les précédents plans sur la période 2014-2024 ont permis de réaliser 21,5 km d'enrobés phoniques sur les routes, 2 862 m² d'écrans antibruit et de remplacer les ouvertures de sept habitations. Par ailleurs les grands aménagements de voiries ont permis d'éloigner environ 700 habitations du bruit.

Consultation publique jusqu'au 31 mai 2024 :

Pour donner son avis jusqu'au 31 mai 2024, le plan de prévention du bruit dans l'environnement est consultable sur le site internet du Département : <https://www.nous-vous-ille.fr/ppbe-2024>

Les différentes remarques et questions déposées sur le site seront étudiées et des réponses seront apportées à chacun. Le plan de prévention du bruit dans l'environnement pourra être modifié en fonction de la pertinence et de la faisabilité des propositions.

A l'issue de la période de consultation publique, le plan de prévention du bruit dans l'environnement sera voté par les élus départementaux lors de l'assemblée départementale à l'été.

* Bain-sur-Oust, Bédée, Bréal-sous-Montfort, Brie, Cancale, Châteaubourg, Châteaugiron, Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, Dinard, Domloup, Ercé-près-Liffré, Etrelles, Fougères, Janzé, Javené, La Mézière, La Richardais, Lécousse, Lieuron, Liffré, Melesse, Mesnil-Roc'h, Miniac-Morvan, Mouazé, Noyal-sur-Vilaine, Plélan-le-Grand, Pleugueneuc, Pleurtuit, Pocé-les-Bois, Romagné, Redon, Saint-Brieuc-des-Ifs, Saint-Coulomb, Saint-Domineuc, Saint-Germain-en-Cogles, Saint-Jouan-des-Guerets, Saint-Lunaire, Saint-Malo, Saint-Méloir-des-ondes, Saint-Père-Marc-en-Poulet, Talensac, Tinténiac, Torcé, Vitre

